ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 16 mai 1900 (26 Floréal An 108 de la République). 136e jour de l'année, 56e jour du printemps, 18e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 20 ; coucher à 7 h. 34.
Lever de la lune à 9 h. 45, soir ; coucher à 5 h. 29 matin.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 15 mai.
Baromètre à 2 heures du soir : 758 millim. (variable).
Hausse depuis la veille : 3 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 2° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 15° au-dessus.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction et force du vent : Nord, modéré.
Temps probable pour aujourd'hui : Beau.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Tout le monde achète ses **Chapeaux de paille** aux *Galeries Lilloises*, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

PROCÉDURE ET PROCÉDÉS

On a pu voir affiché lundi, sur les murs de la ville, des placards concernant une affaire personnelle visant M. Chatteleyn, avocat-agréé.

A ce propos, on lit dans le *Journal de Roubaix*, en « correspondance », les documents ci-après :

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »,

Une affiche, prudemment anonyme, essaie, dans son titre, sinon dans son texte, de mettre en jeu ma correction professionnelle.

Voici ma réponse.

J'ai dirigé des poursuites contre un sieur X..., ces poursuites ont commencé en septembre 1898. J'ai accordé successivement des délais au débiteur, dont j'ai fini par faire saisir les immeubles. Sur ces entrefaites, le débiteur ayant été déclaré en faillite, M. Z..., agent d'affaires à Tourcoing m'a écrit qu'un de ses clients se proposait de désintéresser les créanciers de M. X..., et me demanda de lui envoyer le compte de la créance, en principal, intérêts et frais ; le règlement fut effectué seulement le 6 mai.

Le 5 mai, j'avertis M. Godron, avoué à Lille, chargé de poursuivre la vente des immeubles, d'arrêter la procédure. Le même jour, M. Godron m'écrivait la lettre suivante :

« Par ce même courrier, je vous envoie sous pli séparé, quelques affiches et imprimés de la vente des immeubles X..., dont l'adjudication est fixée au mercredi 30 mai courant à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille.

» Votre dévoué : GODRON ».

Les deux lettres s'étaient donc croisées. Le 7 mai, l'un de mes employés écrivit encore à M. Godron d'arrêter les poursuites :

« Mon cher Maître,

» Je reçois aujourd'hui des affiches annonçant la vente immobilière X... Je vous ai écrit samedi que l'affaire était terminée, et que j'avais réglé votre note à l'un de vos clercs, venu ici samedi. Il n'y a pas lieu de donner suite à l'adjudication annoncée. Votre dévoué.

» (Signé) : Pr Me Chatteleyn, CROIN. »

M. Godron me répondait le 9 :

« Mon cher ami,

« A T... X... Quand tu m'as demandé le chiffre de la créance en principal, intérêts et frais, je t'ai envoyé le chiffre de la créance, tel que je te l'avais déjà envoyé le 8 décembre 1899. Mais la saisie immobilière suivait son cours, et je ne t'en ai pas envoyé le compte. Les frais de saisie restent toujours à régler et je ne puis pas t'en envoyer la note avant quelques jours, toutes les pièces n'étant pas encore rentrées. Elle s'élèvera à 5 ou 600 francs, l'état sur saisie levé aux hypothèques, a coûté à lui seul, plus de 100 francs.

» Bien à toi,

» (Signé) : GODRON. »

Le même jour, j'écrivais à M. Z... :

« Vous m'avez réglé dans l'affaire X... contre X... la créance en principal intérêts et frais d'instance, mais M. Godron me fait remarquer qu'il reste dû les frais de saisie immobilière, lesquels s'élèveront entre 5 et 600 francs. Vous pouvez vous adresser à cet avoué pour le règlement de sa note ou encore me verser les fonds pour que je les lui fasse parvenir.

» Agréez, etc.

» (Signé) : Pr Me Chatteleyn, CROIN. »

Cette lettre est restée sans réponse, et M. Godron ne m'a pas avisé du règlement de sa note que je suppose être encore en souffrance.

Voilà les faits dans toute leur simplicité : je me borne à les rapporter, me réservant de poursuivre l'auteur de l'affiche anonyme, si je parviens à le démasquer, et dans tous les cas, l'imprimeur, devant le Tribunal correctionnel.

Je regrette seulement que la loi ne me fournisse pas le moyen d'atteindre le politicien misérable qui a inspiré cette affiche et dont je connais parfaitement le nom.

Je vous serai obligé, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer ma lettre en remplaçant le nom du débiteur par une initiale si vous pensez n'avoir pas le droit de la reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

F. CHATTELEYN, avocat.

M. Chatteleyn a parlé d'un « politicien misérable qui a inspiré l'affiche anonyme et dont il connaît parfaitement le nom. »

Le public serait reconnaissant à M. Chatteleyn de ne pas conserver ce secret pour lui seul, mais d'en faire profiter ses amis et connaissances.

Le nom S. v. p. On demande le nom du politicien misérable qui...

Voyons M. Chatteleyn, un peu de franchise, que diable et précisez vos accusations.

* * *

En réponse aux allégations de M. Chatteleyn, nous avons reçu de M. Lesaint la lettre suivante, que nous publions à sa demande :

Monsieur le directeur du journal « l'Egalité »

En réponse à une lettre signée Chatteleyn, parue dans le Journal de Roubaix, en date du 14 mai, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro les quelques explications suivantes qui me paraissent nécessaires.

1° M. Chatteleyn se plaint de ce que l'affiche soit anonyme. Cela a été le moindre de mes soucis ; C'est moi, Lesaint, l'auteur de cette affiche ; c'est moi qui l'ai fait placarder.

2° M. Chatteleyn prétend qu'il m'a accordé des délais ; c'est absolument faux : il m'a sans cesse poursuivi à boulets rouges, et la nomenclature des à compte payés par moi, en est la preuve manifeste.

3° M. Chatteleyn ose dire que je suis en faillite ; il sait mieux que personne à quoi s'en tenir à ce sujet.

Par qui a-t-il été payé ? Par moi. Singulière situation pour un failli que de payer intégralement ses dettes !

4° M. Chatteleyn néglige de marquer la date à laquelle on lui a demandé son compte et pour cause. Eh bien ! cette date c'est le 20 avril. Or quelle devait être la conduite d'un syndic soucieux des intérêts qu'il avait en mains ? C'était de remettre immédiatement, dans les vingt-quatre heures le compte réclamé, sans attendre le 25 avril, comme il l'a fait en laissant s'accumuler les frais.

5° M. Chatteleyn prétend qu'il a prévenu M. Godron le 5 mai ; ce n'est pas le 5, mais le 3 au soir qu'il devait prendre cette mesure, puisque son reçu pour solde est de ce jour.

6° Sans m'arrêter à ce qu'ont de contradictoire les explications de M. Chatteleyn lorsqu'il prétend avoir reçu les affiches de Lille le 5 mai, alors que l'enregistrement est de la même date.

Il faudrait qu'il y ait un service exceptionnel et spécial pour lui. En effet, je ne vois pas la possibilité d'enregistrer à Lille le 5 mai, faire imprimer et expédier à Roubaix le même jour. Il faut avouer que cela constitue un véritable tour de force bien digne de notre éminent avoué, M. Chatteleyn.

L'aveu que contient sa lettre du 7 à Me Godron, confirme absolument ce que je viens d'avancer.

7° Les frais de saisie que Me Chatteleyn réclame, sont, il me semble, contenus dans sa note du 25 avril, et s'il y avait eu des frais supplémentaires ou oubliés, sa note, sauf erreur ou omission, était une garantie pour lui.

Du reste, je ne lui ai pas fait demander un chiffre absolument exact, je lui ai demandé le compte quelle que fût la somme ; si elle avait été supérieure, je lui en aurais réclamé le supplément après vérification ; il aurait dû en être de même de son côté.

8° Quant au misérable politicien qui m'a inspiré, que M. Chatteleyn, ne cherche pas davantage ; c'est lui ! qui par ses actes inqualifiables a été la cause du scandale produit à Tourcoing et à Roubaix.

Inutile de mêler de la politique ; si M. Chatteleyn a encore le cerveau farci, je lui ferai observer que j'ai, par délicatesse, attendu que la période électorale fût close pour faire afficher mes réclamations. Je lui souhaite d'avoir autant de tact à l'occasion.

Si M. Chatteleyn se trouve diffamé par mes affiches, je lui annonce que je me tiens à sa disposition pour toutes les réparations qu'il jugerait utiles de me demander, — *en homme d'honneur s'entend.*

Agréez, Monsieur, avec mes remerciements mes sincères salutations.

F. LESAINT,
Cafetier, 214, boulevard Gambetta, *Bar de l'Avenir*.
Tourcoing.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le Dimanche 20 mai courant, à onze heures très précises du matin.

Ordre du jour : 1° Installation du Conseil municipal élu aux scrutins des 6 et 13 mai 1900 ; 2° Election du maire et des adjoints ; 3° Ouverture de la session ordinaire de Mai 1900.

Au Sanatorium. — Mardi 15 Mai, à 6 h. 25 du matin, 79 enfants malingres des Ecoles municipales sont partis au Sanatorium de St-Pol-sur-Mer pour y séjourner pendant un mois.

Ceux qui y ont été envoyés le 15 avril dernier, sont rentrés en gare de Roubaix à 8 h. 17 du soir.

Outrages à agent. — Eugène Bourgeois, âgé de 23 ans, mécanicien, demeurant rue de Voltaire, 123, inculpé d'outrages à agent, de rebellion et d'ivresse, a été arrêté mardi, vers 1 heure du matin.

Saisie de poissons. — Le service de l'inspection des denrées alimentaires a opéré hier la saisie de 120 kilos de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Mort mystérieuse. — Pierre-Alcide Bazard, âgé de 48 ans, né à St-Quentin, rattacheur, demeurant rue Magenta, 11, vient de succomber hier matin, vers 7 heures 1/2, à l'Hôtel-Dieu, des suites d'une chute faite lundi dernier chez M. Carette, cabaretier, au coin de la rue Sébastopol.

Il paraîtrait que c'est en descendant de chez un camarade que le malheureux est tombé dans les escaliers, ce qui a occasionné une fracture de la base du crâne et des plaies à la tête.

Transporté à la pharmacie du Trichon, Bazard ne reprit pas connaissance, vers 2 h. 1/2 sa femme fut prévenue et on appela le docteur Mercier qui ordonna le transport du blessé à l'Hôpital.

C'est là où il est mort hier matin, sans avoir repris connaissance.

Les circonstances qui entourent cette mort ont paru assez mystérieuses, et M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

On prétend, dans le quartier, qu'il n'y a pas eu d'accident, mais bien une rixe, au cours de laquelle Bazard aurait été frappé.

Attendons les résultats de l'enquête.

Ivrogne brutal. — Pierre Bradt, âgé de 27 ans, peigneur, demeurant rue de la Conférence, étant ivre, a battu hier, rue de la Conférence, un vieillard âgé de 72 ans.

Il a été mis en état d'arrestation et écroué au poste du 2e arrondissement.

Les *Galeries Lilloises* liquident la **Soierie**, le **Lainage** et tous les tissus pour remonter le rayon avec des marchandises nouvelles, 45, 47, 49, Rue Nationale, Lille.

Prix très bas **pour en finir en peu de temps.**

Vol d'un veston. — La semaine dernière, un veston contenant des papiers et un permis de chemin de fer valable pour un an, a été volé à la gare du Pile au préjudice de M. Delraye Jules, cantonnier.

Plainte a été déposée à la sûreté.

Vol d'une voiture à bras. — Une voiture à bras a été volée rue du Parc, 1, au préjudice de M. Victor Vandenbogaerde.

Plainte a été déposée au commissariat du 2e arrondissement.

Attaque nocturne. — M. Demeulenaere Charles Louis, 49 ans, tisserand, demeurant rue de Naples, 55, a été assailli samedi soir, par deux individus, dont il n'a pu fournir le signalement, qui, après l'avoir terrassé, lui ont volé sa montre en nickel avec chaîne argent et un porte-monnaie en cuir noir contenant une dizaine de sous.

La police de la sûreté a ouvert une enquête sur cette agression.

Les rentes des travailleurs. — Le 12 mai un accident est survenu chez Léon Olivier, rue Daubenton.

Le nommé Dhainaut J.-B., tourneur, âgé de 17 ans, demeurant au Crétenier, a eu la main prise par un rochet ; il en est résulté plusieurs plaies contuses du pouce gauche.

Le docteur Ballenghien a déclaré quinze jours de repos.

— Un accident est survenu à la Société anonyme, filature de laines, rue du Curoir.

La nommée Henriot Victorine, âgé de 16 ans, demeurant rue Choiseul fort Mulliez a eu l'index gauche pris dans les peignes d'un bobinoir.

Le docteur Picquet a déclaré 30 à 40 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Nolf-Alard, rue de Lannoy, 2..

Le nommé Raveschot Joseph, peintre, âgé de 4. ans, demeurant rue des Sept-Ponts, 104, a fait une chute d'une échelle.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Arthur Dutilleul, rue de l'Ommelet.

Le nommé Erscotte Louis, mouleur, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Six, a eu la jambe brûlée par de la fonte.

Le docteur Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 14 mai, un accident est survenu chez S. Chéron, fondeur, rue Jacquart. Le nommé Vanstenbrugghe Albert, mouleur, âgé de 20 ans, demeurant rue Hoche, 31, a fait une chute en portant une pièce de fonte.

Le docteur Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 1. mai, un accident est survenu chez Crepelle Fontaine, rue de Tourcoing.

Le nommé Crépel Alfred, manœuvre, âgé de 2. ans, demeurant rue Daubenton, 126, a eu le majeur de la main droite contusionnée par la chute d'un cric.

Le docteur Druesne a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Dernaucourt et Roos, rue du Grand Chemin, 11..

La nommée Vanvaleghem Augustine, doubleuse, âgée de 20 ans, demeurant rue des Parvenus, 57, a eu deux doigts écrasés entre deux engrenages.

Le docteur Lepers a déclaré trente jours d'incapacité de travail.

— Le 12 mai, un accident est survenu chez F. et H. Carissimo, quai de Wattrelos.

Le nommé Helbois Emile, tisserand, âgé de 47 ans, demeurant à Wattrelos, a eu le pouce pris entre le bâti et le rouet de son métier.

Le docteur Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu au peignage de l'Epeule.

Le nommé Henri Leleu, laveur, âgé de 57 ans, demeurant rue du Marquisat, 2, a reçu une plaque de tôle sur le bras.

Le docteur Lepers a déclaré 20 à 25 jours de repos.

— Un accident est survenu chez S. Chéron, fondeur, rue Jacquart.

Le nommé Ducatteau Fénelon, mouleur, âgé de 38 ans, demeurant rue du Marquisat, a eu le pouce droit écrasé par une pièce de fer.

Le Dr Picquet a déclaré 40 jours d'incapacité de travail.

— Le 12 mai, un accident est survenu chez Réquillart et Scrive, boulevard de Metz.

La *nommée* Vammansart Léa, profession soigneuse, âgée de 17 ans, demeurant rue Galilée, 1., en nettoyant son métier a eu le pouce droit labouré par les peignes.

Le docteur Dispa a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Association amicale des anciennes élèves de l'école de la rue St-Vincent. — Liste des numéros sortis au tirage de la tombola :

18, 24, 25, 45, 56, 76, 112, 117, 118, 119, 122, 124, 125, 140, 569, 572, 588, 594, 596, 597, 615, 626, 635, 637, 639, 645, 648, 659.

147, 166, 237, 262, 272, 285, 304, 317, 334, 347, 363, 368, 376, 424, 425, 671, 676, 681, 690, 693, 716, 751, 786, 798, 812, 841, 871, 875, 879, 886.

907, 930, 939, 940, 944, 982, 992, 1052, 1071, 1079, 1100, 1105, 114, 1148, 1344, 1359, 1394, 1401, 1415, 1437, 1446, 1455, 1467, 1473, 1482, 1488, 1495, 1497.

1148, 1157, 1163, 1165, 1168, 1205, 1207, 1251, 1254, 1269, 1262, 1263, 1271, 1280, 1308, 1532, 1535, 1571, 1573, 1607, 1609, 1641, 1679, 1681, 1683, 1708, 1710, 1740, 1759, 1817.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

COMITÉ EXÉCUTIF. — Le Comité Exécutif se réunira ce soir à 8 h. 1/2 au local « La Paix ». Très urgent.

BIBLIOTHÈQUE. — La bibliothèque du Parti, sera ouverte ce soir, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

AVIS AUX SECRÉTAIRES DE GROUPES. — Tous les secrétaires ou membres des groupes, qui posséderaient des listes de souscriptions et des carnets à souches des élections municipales, sont priés de les faire rentrer au plus tôt, au bureau du Comité exécutif, à La Paix.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 15 mai 1900

NAISSANCES. — Charles Volckaert, rue de l'Ermitage, 37. — Edith Dupont, rue de Lannoy. — Léonie Royaert, rue Blanchemaille. — Pauline Liagre, rue Blanchemaille. — Narcisse Dubois, rue Blanchemaille. — Jeanne Helmick, rue les Fleurs, c. Desrousseaux, 16. — Zélie Delneufcourt, rue de la Perche, Imp. Beaumarchais, 22. — Joseph Duponchelle, rue Voltaire, 43. — Isabelle Lejeune, quai de Gravelines, 1. — Henri Pynaut, rue Bernard, 21. — Honoré Rasson, boul Gambetta, 255. — Marceau Florquin, rue des Trente. — Lucienne Corbeaux, rue de la Tuilerie, 26. — Jean Baptiste Boussel, rue de Bouvines, c. Ferret, 5. — Louis De Boever, rue de la Vigne, c. Danneva, 3. — Théodore Delaey, rue du Pile, c. Hespel, 5.

DÉCÈS. — Georges Lydé, 2 jours, rue Beaurewaert, 42. — Hélène Gaspard, 2 jours, rue de l'Epeule, 4. — Pierre Bazart, 48 ans, rue Blanchemaille.

TOURCOING

Caisse d'Epargne et de Prévoyance. — Dans ses séances des 13 et 14 mai, la caisse d'épargne a accompli les opérations suivantes :

Versements. 252 versements dont 36 nouveaux livrets se montant à la somme de 29,0.. francs.

Remboursements s'élevant à 51,154 fr. 66, pour 14., dont 41 livrets soldés.

La fraude. — Les douaniers de service à la gare ont arrêté les nommés Baetens Théophile, 41 ans, ouvrier agricole, demeurant à Lokeren et Vantorme Auguste, âgé de 52 ans, ouvrier agricole, demeurant à Aeltre (Belgique), tous deux porteurs de produits étrangers.

Ces individus ont été conduits à Lille, par les soins de la gendarmerie.

MOUVAUX. — Réunion du Conseil municipal. — Le nouveau Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain à 11 heures.

Ordre du jour : 1° ouverture de la session de mai ; 2° installation du nouveau Conseil municipal ; 3° élection du maire et des adjoints.

Avis aux contribuables. — Le contrôleur des contributions se rendra à la mairie le vendredi 18, afin d'examiner les réclamations pour l'année 1900.

Accidents de travail. — Le sieur Henri Pauwels, 23 ans, déchargeur de bateaux chez M. Delcourt, briquetier, est tombé accidentellement dans le canal de la Deûle. On accourut aussitôt et il fut transporté à son habitation où il est mort quelques heures plus tard.

Mlle Marie Lambert, ouvrière occupée au battage de M. Leblanc s'est fait une blessure à l'index de la main droite. Le docteur Masson appelé a prescrit un repos de 10 jours.

LE NORD

LILLE

Ecole subdivisionnaire d'instruction. — Dimanche 20 Mai 1900. — Réunion à huit heures du matin sur les glacis de la porte Saint-André pour MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale faisant partie de l'Ecole d'instruction de Lille.

Exercice d'avant-postes.

Mouvement de la population. — Pendant la semaine du 6 au 12 mai 1900, il a été constaté 121 naissances dont 88 légitimes et 33 illégitimes.

Ces naissances se répartissent comme suit : Légitimes, .. du sexe masculin et .. du sexe féminin.

Illégitimes, 20 du sexe masculin et 1. du sexe féminin.

Il y a eu .. mort-nés dont .. légitimes, 1 garçon et 2 filles et .. illégitimes dont .. garçons et 1 fille.

52 mariages ont été célébrés.

Le nombre des décès s'est élevé à 71 dont 29 du sexe masculin et 42 du sexe féminin.

Les causes de décès sont produits comme suit : Rougeole, 1 ; fièvre typhoïde, 1 ; apoplexie cérébrale, .. ; bronchite et pneumonie, 12 ; maladies organiques du cœur, 3 ; Diarrhée et entérite, 10 ; phtisie pulmonaire, 7 ; méningite tuberculeuse, 1 ; suicide, 1 ; autres causes de décès, 25.

Service vicinal. — *Concours pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.* — Le mardi 26 juin 1900, à neuf heures du matin, il sera ouvert, en l'Hôtel de la Préfecture à Lille, un concours public pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal dans le département du nord.

Le nombre de candidats déclarés admissibles ne pourra être supérieur à six.

Pour les conditions, s'adresser à la Préfecture ou consulter les affiches.

Examen des aspirants à l'emploi de commis. — Cet examen aura le même jour et à la même heure à la Préfecture.

Le nombre des candidats déclarés admissibles ne pourra être supérieur à six.

Pour les conditions, s'adresser à la Préfecture ou consulter les affiches.

Mari brutal. — Hier, le nommé Gustave Ombrouch, âgé de 25 ans, polisseur, demeurant rue de Carvin, 12, rentrait ivre chez lui et sans doute à la suite d'une discussion il se mit à battre sa femme comme plâtre.

Cet individu, marié tout récemment, a, paraît-il, souvent cette façon de manifester ses sentiments à l'égard de sa jeune femme.

Il a été déféré au parquet.

Vols d'outils. — Le nommé Charles N..., âgé de 39 ans, cordonnier, travaillait chez M. Renversez, cordonnier, rue de Cambrai.

Hier, profitant d'une absence momentanée de son patron, il enleva du cuir, des chaussures, des formes, des outils, une montre, etc.

Plainte ayant été déposée entre les mains de M. Roussenac, commissaire de police du 7e arrondissement, cet individu a été arrêté et déféré au parquet.

Enfant renversé par une automobile. — On se demande comment il se fait que des accidents ne se produisent pas plus souvent quand on constate l'allure vertigineuse qu'à plaisir prennent les automobiles. Il serait cependant à souhaiter que les règlements de police concernant les conditions de marche de ces véhicules soient plus rigoureusement appliqués. Nous n'aurions pas à déplorer d'accidents semblables à celui qui s'est produit hier.

Vers six heures du soir, le jeune Lucien Crapet, âgé de 6 ans, dont les parents habitent rue Détournée, n° 1., jouait au cerceau dans la rue du Sec-Arembault, quand, voulant traverser cette rue, il ne vit pas, se dirigeant du côté où il se trouvait, une automobile filant à toute vitesse, dans laquelle se trouvaient un voyageur et le conducteur, M. Edmond Jouville, associé de M. Cambier, constructeur à St-Maurice.

L'enfant fut brutalement culbuté sur la chaussée.

Relevé aussitôt, il fut transporté à la pharmacie H. Labisse, où M. le docteur Dumont de Mons-en-Barœul, lui prodigua les premiers soins. Le docteur n'a constaté que de légères contusions aux reins. Sauf complications, l'état du petit blessé n'est pas grave. Sa mère, venue à la pharmacie, a remporté son enfant chez elle.

Une enquête est ouverte par M. Thillard, commissaire de police du 1er arrondissement.

Tombé dans le canal à Marcq-en-Barœul. — Un ouvrier briquetier, le sieur Henri Boels demeurant au Pont-de-Marcq, longeait le canal de la Marque, lundi matin, lorsque par suite d'un faux pas, il tomba à l'eau.

Fort heureusement, des passants l'aperçurent et, après quelques efforts, parvinrent à le retirer *sain et sauf*.

Le malheureux ouvrier a été aussitôt transporté à son domicile, dans un état assez inquiétant.

Vol de linge. — *Est-ce que la série des vols de linge va recommencer ?* Aux ménagères de se mettre sur leurs gardes.

Dans la nuit de lundi à mardi, un ou plusieurs voleurs encore inconnus ont pénétré dans la cour de la maison occupée par Mme Eléonore Vanvymersch, âgée de 52 ans, ménagère, allée de la Vieille-Aventure, 34, et lui ont enlevé le linge qu'elle avait laissé dans une cuvelle pour passer la nuit.

Le montant du vol s'élève à près de 25 fr., ce qui est une perte sérieuse pour des travailleurs.

Une enquête est ouverte par M. Jérôme, commissaire de police du .e arrondissement.

Accident. — Hier matin, vers 6 heures, le sieur Désiré Verlinne, 31 ans, ouvrier teinturier, demeurant allée St-Hubert, .., se rendait d'un pas pressé à son travail.

En traversant la rue Massena, il passa devant une voiture et ne vit pas qu'une autre venant en sens inverse allait l'atteindre. Il fut culbuté par un des deux véhicules conduit cependant à la main par le sieur Vincent Marquinier, charretier au service de M. Colin, entrepreneur, et demeurant cour Wallaert, ..

Dans sa chute, Verlinne s'est fait des contusions peu graves au poignet droit.

Transporté à la pharmacie Deroubaix, rue Gambetta, il y reçut les premiers soins du docteur Leclercq, qui constata une fracture du métacarpien droit.

Le blessé a été conduit à l'hôpital.

Circulation interrompue. — Hier, vers 6 heures 1/2 du soir, la circulation a été momentanément interrompue dans la rue St-Nicaise par suite de la rupture de la clavette qui maintenait la roue de gauche à l'essieu de derrière d'un camion chargé d'énormes ballots et de cerceaux en bois et appartenant à M. Vanverts, fabricants de tissus, à Roubaix.

A . heures moins un quart, la circulation était rétablie.

SPORTS

Vélodrome lillois. — La première grande course internationale de vitesse bicyclettes et tandems se disputera au Vélodrome lillois dimanche prochain 20 mai à 3 heures et demie. La valeur des coureurs qui prendront part à cette réunion promet une lutte superbe et les nombreux spectateurs qui se rendront autour des balustrades de la piste de Lambersart, assisteront à des arrivées promettant d'être palpitante.

Jacquelin, champion du monde ; Broka, gagnant du Grand Prix de Roubaix ; Grogna, vainqueur de la Grande Internationale à Paris, le 22 avril dernier, battant les fameux cracks allemands et italiens, entre autres Tommaselli, grand prix de Paris ; Protin, le champion belge, rien que ces noms suffisent pour faire salle comble au Vélodrome.

Ce sera en même temps la rentrée de notre compatriote Courbe-Doutrel, champion du Nord qui vient de figurer si brillamment à Paris, il y a quelques semaines, en enlevant dans un style magnifique la Grande Internationale. Espérons que notre coureur confirmera sa première victoire et attendons nous à une lutte terrible contre les cracks qui lui seront opposés.

La course de tandems mettra aux prises les fameuses équipes : Banker-Courbe, Grogna-Protin, Broka Vanden Born, Farman-Gornet, Bourotte-Guinart, Ehrmann-Robertson, Fogolin-Grognet, etc.

Voilà une réunion qui promet encore du beau sport au Vélodrome lillois.

Congrès des chambres de commerce de la région du Nord à Lille. — La Chambre de Commerce de Lille nous adresse la communication suivante :

Lundi s'est tenue dans le local de la Chambre de Commerce de Lille la 4e et dernière séance du Congrès qui s'était réuni pour examiner les réponses à faire à M. le Ministre du Commerce relativement aux voies de communication nécessaires pour faciliter les transports des matières premières et des produits manufacturés à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur.

Si la Chambre de Commerce de Lille n'a pas invité la presse à cette assemblée comme cela s'était fait pour les deux réunions des 1er et 31 mars à Arras, c'est que toutes les résolutions y avaient été prises et qu'il ne s'agissait plus maintenant que de déterminer les termes mêmes du rapport à adresser au ministre au nom des chambres de commerce des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Dans les précédentes réunions le congrès avait décidé :

1° Que chaque Chambre réclamerait les voies ferrées qu'elle jugerait utiles pour sa *circonscription parce qu'il ne voyait pas de* grande ligne d'intérêt général à demander.

2° Qu'il appuierait chaudement tous les travaux de ports réclamés par les municipalités et les chambres de commerce concernant Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Valery.

3° Qu'il présenterait comme ayant la même urgence le canal du Nord et le canal de l'Escaut à la Meuse dont il réclamerait la prompte exécution.

Avant de se séparer le Congrès a voté le principe d'une fédération des chambres de commerce des cinq départements de la région du Nord.

Accidents du travail. — Le sieur Emile Hasquin, âgé de 32 ans, demeurant rue de l'Hôpital-St-Roch, cour St-Roch, 4, travaillait hier matin vers 6 heures, dans son atelier, quand tout à coup il reçut une lourde pierre sur la main gauche.

Quatre doigts ont été écrasés et l'amputation de l'un d'eux devra probablement être faite d'après le docteur Delplanque.

— Hier, vers onze heures du matin, François Verhulst, 50 ans, homme de peine, était occupé à charger des balles d'étoupe sur un camion, dans la cour de la filature Crépy, boulevard de Moselle, quand, monté sur une échelle, il perdit tout à coup l'équilibre et tomba sur le pavé.

Dans sa chute, il se fractura le péroné gauche.

Après avoir reçu les soins du docteur Lefort, il fut reconduit à son domicile.

— Vers 7 h. 1/2, un garçon brasseur, Georges Petit, 27 ans, demeurant à Lambersart et travaillant à la brasserie Vandamme, square Duthilleul, a reçu une rondelle sur la jambe droite.

Transporté aussitôt chez lui, il reçut les soins du docteur Martin qui a constaté une violente contusion à la cheville.

Vol de vêtements. — M. Victor Noisez, cordonnier, rue des Postes, a été victime de la part d'une de ses voisines, la nommée Célina Verbreucq, d'un vol de vêtements et de linge.

Celle-ci pour accomplir son vol s'est introduit chez M. Noisez, en se servant de la clef qu'il avait l'habitude de déposer sous le paillasson de sa porte.

M. Roussenac, commissaire du 7e arrondissement a ouvert une enquête sur le cas de cette voleuse qui, son coup fait s'est empressée de prendre la fuite.

Vol d'une couronne mortuaire. — Hier, un des gardiens du cimetière de l'Est, passant près du monument élevé à la mémoire de M. F. Mottez, ancien directeur de l'école primaire supérieure de Lille, remarqua la disparition d'une couronne en bronze, offerte par ses élèves, en 1887, à l'occasion du cinquantenaire de l'école, et déposée sur le monument.

Il en a activement avisé le conservateur.

D'actives recherches sont faites et sous peu, nous espérons que le voleur sera arrêté.

Union des anciens élèves et des amis du Conservatoire de musique de Lille. — Nous rappelons que le concert organisé au profit de la *Caisse des vieux musiciens* aura lieu demain jeudi 17 mai à huit heures à l'hippodrome.

Mlle Cécile Simonnet, premier sujet de l'opéra comique, Mlle Louise Masson, premier prix de piano du Conservatoire de Paris, M. Père, ténor et M. Désiré Monsuez, premier violoncelliste des concerts Colonne se feront entendre à cette solennité musicale.

M. Deckers fils, le distingué professeur, *tiendra le piano d'accompagnement.*

La location est ouverte chez MM. François et Cie, 109, boulevard de la Liberté.

Prix des places : stalles 5 fr., premières 3 fr., secondes 1 fr., troisièmes 50 cent.

Des cachets de 2e et de .e se trouvent chez tous les marchands de musique.

Un service spécial de tramways est assuré dans toutes les directions.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — Les marchés aux bestiaux. — La mairie nous communique la note suivante :

Le maire de la ville d'Arras a l'honneur d'informer le public qu'à partir du jeudi 17 courant, les marchés aux bestiaux qui se tiennent chaque semaine sur la place Victor Hugo, auront lieu pendant toute la durée du repavage de cette place, sur le marché aux chevaux, quai des Casernes, aux heures habituelles.

Etat-civil. — *Décès.* — Le 13. — Louis Caboche, 40 ans, afficheur, rue St-Aubert.

AVION. — Un pendu. — Le nommé Buchet Charles dit Tambour, âgé de 5. ans, qui depuis quelque temps, donnait des signes d'aliénation mentale, a été trouvé pendu dans son habitation.

BRÊMES. — Incendie à la briqueterie de Brêmes. — Un incendie s'est déclaré hier à l'importante briqueterie de Brêmes.

Un petit bâtiment et trois hangars, d'une longueur de 60 mètres ont été complètement détruits par le feu, ainsi que la moitié d'un autre hangar et une meule de vieille paille de blé.

Le feu a pris par la toiture d'une baraque où s'abritent les ouvriers et sur laquelle, sans doute, sera tombée une étincelle provenant de la chaussée.

Activé par la violence du vent, le feu a détruit en quelques instants tous les bâtiments.

Les pertes sont estimées à 2,000 fr.

ARDRES. — Bris de clôture. — Procès-verbal a été dressé contre le sieur B..., journalier à Flecnin, lequel a enfoncé à coups de hache la porte d'une maison appartenant à M. Lengiet, marchand de chevaux à Journy, et mis dans la cour plusieurs sacs de grains et divers outils qui se trouvaient dans l'intérieur.

B... qui ne jouit plus de toutes ses facultés mentales aurait menacé plusieurs fois déjà son propriétaire de mettre le feu à son immeuble.

ANNEZIN-LEZ-BÉTHUNE. — Dans le canal. — M. Léon Maerten, haleur de bateaux, demeurant à Saint-Omer, remorquait avec ses deux chevaux deux bélandres de Béthune à Arques dans le canal d'Aire à La Bassée. Arrivé à l'estaminet Véron-Renan, sur le territoire d'Annezin, il abandonna pendant un moment ses chevaux pour aller acheter du pain. Il allait reprendre son attelage quand une voiture chargée de foin arriva en sens opposé.

Le conducteur ne prit pas la peine de s'écarter un peu pour laisser passer les deux chevaux de Maerten, qui furent précipités dans le canal. On n'a pu en retirer qu'un vivant ; l'autre s'est noyé. M. Maerten a porté plainte.

ESQUERDECQUES. — Le feu. — Une meule de 400 gerbes de blé établie à 150 mètres du village d'Esquerdecques et appartenant à M. Henri Deneuillier, cultivateur, a été réduit en cendres. La perte est évaluée à ... francs. L'assurance ne couvre la perte qu'en partie.

BILLY-BERCLAU. — Jambe cassée. — Dans une rixe, le sieur Auguste Dufrasne, mineur, a brisé d'un coup de pied la jambe droite de Henri Queva, chauffeur.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'AFFAIRE GERVAIS

Hier mardi sont venues devant la Cour d'Appel, cinq affaires relatives au procès bien connu à Lille et qui fit tant de bruit dans la région.

Il s'agissait de cinq parisiens appelant de divers jugements du Tribunal de commerce de Lille les ayant condamnés à rembourser à la faillite les sommes qu'ils avaient reçu des faillis.

Outre les avocats du barreau douaisien, des membres du barreau de Paris représentaient les deux parties intéressées.

Les débats continueront aujourd'hui mercredi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE D'ARRAS

Audience du 15 Mai 1900

Les condamnations suivantes ont été prononcées :

Coups. — Louis Lestienne, 40 ans, valet de charrue à Vimy, 10 jours de prison.

Chasse. — Emile Cagin, 38 ans, d'Hébuterne, 6 jours de prison et 10 fr. d'amende. — Louis Boucher, 35 ans, d'Hébuterne, 50 fr. d'amende (par défaut).

Coups. — Louise Lespagnol, 46 ans, à Avion, 25 fr. d'amende.

Bris de clôture. — Victor Dehée, 32 ans, journalier à Arras, 50 fr. d'amende (par défaut).

Coups. — Roger Copin, 19 ans, journalier à Bourlon, 15 jours, avec sursis.

Vol. — Martial Cuvillier, 35 ans, ménager à Lagnicourt, 50 fr. d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE

X... à TOURCOING. — Evidemment puisque votre avocat ne s'est pas présenté à la barre, vous ne lui devez rien.

En vous mettant à la porte, lorsque vous êtes allé lui réclamer les 30 francs de provisions, versés par vous, il s'est conduit en malhonnête homme. Plaignez-vous au bâtonnier de l'ordre.

K... à ROUBAIX. — On prétend en effet que cette personne a du faire des chaussons de lisière à la maison d'arrêt. Mais nous n'attaquons pas les femmes, et votre renseignement ne peut guère nous servir. Merci néanmoins de votre intention.

Tout Roubaix a suivi avec intérêt les transformations qu'a subi l'ancien Café Minos, autrefois fréquenté de tous les Roubaisiens. — Hier soir passant rue Neuve, nous avons eu la curiosité de nous arrêter devant la vitrine éclairée de la future Pharmacie Couvreur. Nous avons admiré le confortable et l'élégance de cette nouvelle installation et nous sommes certain d'être agréable au public en l'informant de l'ouverture définitive de la Pharmacie pour le mercredi 16 mai. Sans prétendre faire de réclame à notre concitoyen, nous souhaitons que la vogue bien méritée dont il jouit s'accentue encore ; M. Couvreur ayant pris la détermination de modifier sensiblement ses anciens tarifs et de faire de grandes concessions pour les ouvriers et pour tous ceux qui réclameront des prix de faveur.

A partir de mercredi 16
MA PHARMACIE SERA RÉINSTALLÉE
32, rue Neuve
A L'ANCIEN CAFÉ MINOS

En raison des facilités d'approvisionnement et d'exercice, que j'aurai dans ma nouvelle installation, j'ai décidé de diminuer sensiblement mes anciens tarifs et de consentir une réduction de 5 à 10 0/0 sur mes anciens prix. Mes aides étant reçus Pharmaciens, le public trouve donc dans mon officine toutes les garanties désirables. Je ferai des réductions spéciales pour les œuvres charitables et pour les malheureux.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE
aux Amandes du Lékélé

La nouvelle création de Victor Vaissier, le savon Paris-Ménage, a conquis la faveur des femmes soucieuses de la conservation de leur linge et de leurs mains.

C'est le plus économique,
le plus actif,
le plus parfumé
des savons de lessive.

VICTOR VAISSIER, créateur des Savons du Congo

Membre du Comité d'admission à l'Exposition de 1900

PARIS-MÉNAGE
se vend à ROUBAIX, chez

M. Hector Desfontaines, Grande Place, 25.
M. Morelle Sarcerneau et Sœur, Grande Rue, 5.
M. Santerne, épicerie Moderne, rue de la Gare, 112.
M. Delannoy Edouard, rue Descartes, 49.
Mme Veuve Gusquière, rue de Cartigny.
Mlles Bourgois sœurs, rue de Lille, 209.
Mlle Goulon Irma, rue de Lannoy.
Mme Veuve Cornille, rue du Tilleul, 208.
M. Leclercq Edouard, rue du Tilleul, 177.
M. Jules Groullon, boulevard de Metz, 96.
M. Bretagne Emile, rue Nain, 14.
M. Pau[illegible] Arthur, rue Archimède, 85.
M. Cuvelier Fidèle, rue de Tunis.
M. Basselart Léon, rue de Mouvaux, 94.
M. Bousmart Achille, rue de l'Alma, 223.
M. Thevelin, rue Pierre de Roubaix, 57.
M. Snauwaert, rue des Longues-haies, 184.
M. Gruet, angle des rues Soubise et Rohan.
M. Dhalluin, rue de Wasquehal, 9.
M. Lequenne, rue de l'Epeule, 81.
M. Delherne, rue de l'Epeule, 10.
M. Lamacq, rue de France, 147.

A TOURCOING, CHEZ

M. Santerre, épicerie centrale, rue St-Jacques.
M. [illegible], rue du [illegible].
M. Lepez-Rouss[illegible], rue d'Anvers, 90.
M. Leman Edouard, rue des Cinq Voies.
M. Delcombe Fortuné, rue des Poutrains.
M. Sinar Léon, rue Houbart, 77.
M. Druez Arthur, rue de Belfort, 25.
M. Pennequin Albert, rue des Piats, 208.
M. Legrand Cyrille, rue Fin de la Guerre, 203.
M. Franchomme-Vanneste, rue Brun-Pain.
M. Desrousseaux-Delcroix, rue de Gand, 130.
M. Legrand Moïse, rue Fénelon, 12.
M. Allart-Plat[illegible], rue des Poutrains, 130.
M. [illegible], rue du Midi, 26.

AU BLANC-SEAU

M. Florin-Lamerque, rue Dervegnaucourt, 38.
M. Courcoury, rue Lhomond, 3.
M. [illegible], rue Claude Bernard.
M. Car[illegible] Constant, rue de Mouvaux.

A CROIX, CHEZ

M. [illegible], rue Kleber.
M. Brun.
M. [illegible], rue Petit Bourgogne.
M. [illegible], rue [illegible].
M. Leman [illegible], rue de l'Allumette.
Mme Wuill[illegible], rue des Ogiers, à l'Allumette.
M. [illegible], rue de l'Industrie, Wattrelos.
M. Wage[illegible], rue [illegible] Bauliets, Hem.
M. D[illegible], rue [illegible], Wasquehal.

SANG-ESTOMAC
GUÉRISON DE LA GOUTTE
Docteur **BOLE**, licencié ès science
Grande-Rue, 82, ROUBAIX
(face rue du Collège)
Tous les jours de 1 heure à 3 heures
Sauf le Lundi

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 15 mai

ALCOOLS	15	14
Cour.	3[illegible] 50	3[illegible] 00
Proch.	[illegible]5	3[illegible] 50
4 mai	37 00	3[illegible] 75
4 der.	3[illegible] 50	3[illegible] 50

BLES	15	14
Cour.	9[illegible]	19 5
Proch.	[illegible] 10	1[illegible] 90
M.-J.	20 75	20 35
4 mai	21 5	21 30
4 der.	00 00	00 00

SEIGLES	15	14
Cour.	1[illegible] 75	1[illegible] 75
Proch.	1[illegible] 75	1[illegible] 5
M.-J.	14 50	14 50
Rai.	1[illegible] 5	14 5
4 der.	00 00	00 00

AVOINES	15	14
Cour.	17 75	17 65
Proch.	17 [illegible]	17 75
M.-J.	17 50	17 50
4 mai	1[illegible] 25	1[illegible] 25
4 der.	00 00	00 00

LIN	15	14
Cour.	7[illegible] 00	71 00
Proch.	77 50	77 50
4 mai	7[illegible] 00	7[illegible] 0[illegible]
4 der.	[illegible] 50	6[illegible] 25

COLZA	15	14
Cour.	65 [illegible]	65 25
Proch.	65 [illegible]	65 50
4 mai	65 50	65 50
4 der.	66 5[illegible]	6[illegible] 00

FARINES	15	14
Cour.	26 50	26 15
Proch.	26 2[illegible]	2[illegible] 50
M.-J.	2[illegible] 00	2[illegible]
4 mai	2[illegible] 00	28 00
4 der.	00 00	00 00
Corb.	29 50	

SUCRES	15	14
Cour.	[illegible] 0	31 50
Proch.	[illegible] 00	31 75
M.-J.	31 75	[illegible]2 00
4 mai	00 00	00 0
4 oct.	23 0	23 50
Roux	30 25	[illegible]1 25
Raf.	1[illegible] 50	1[illegible] 5
Cass.	00 00	

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'Egalité
23, Rue de Fives, 23